Approuvées au CA du 26 août 2018

Ligue Klassic DuVanier

Règlements 2018-2019

STRUCTURE

1. Afin de pourvoir à son administration, la ligue se dote des instances suivantes

a) Un comité de direction formé de 6 membres : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et 2 directeurs. Le président est nommé par l'assemblée générale. Toute personne voulant faire partie du comité de direction doit soumettre sa candidature au président au moment déterminé par le comité de direction. Les nominations des nouveaux membres du comité de direction sont effectuées lors de l'assemblée générale du mois de mai (lors de la finale). Une fois le comité de direction complété, les membres dudit comité se partagent les fonctions (directeur, secrétaire, etc.). Tout poste vacant sera comblé par le comité de direction s'il y a lieu pour le reste de la saison**.**

b) Un conseil d'administration (C.A.) : le comité de direction et les capitaines.

c) Une assemblée générale formée de 80 membres : tous les joueurs de la ligue.

Quorum : afin que les décisions prises lors d'une réunion (comité de direction, conseil d'administration ou assemblée générale) soient valides, le quorum (50%+1) des membres présents est exigé.

2. Le mandat du comité de direction est d'administrer la ligue dans le respect des règlements établis et de prendre les décisions en ce sens.

3. Le mandat du conseil d'administration est de voter les règlements, de prendre les décisions concernant tout cas litigieux ou tout changement et/ou amendement aux règlements tout au cours de l'année.

4. Les décisions du conseil d'administration sont effectives et irrévocables. Un joueur régulier pourrait en appeler de la décision du conseil d'administration s'il était appuyé par deux membres autres qu'un membre du conseil d'administration. À cet effet, le conseil doit se réunir et entendre l'argumentaire du dit joueur. La décision prise par le C.A. sera sans appel.

5. Le président, devant une égalité de votes, ayant un vote prépondérant, tranchera la question.

6. Assemblée générale: une assemblée générale sera tenue deux fois durant la saison de quilles, soit au premier programme régulier de la saison et lors de la finale.

OPÉRATIONS

7. Le président du comité de direction signe le contrat avec le représentant du Salon de quilles Duvanier

8. Le comité de direction nomme le capitaine de chacune des équipes. Pour ce faire, le comité choisit, parmi les meilleures moyennes, les joueurs qui sont en mesure de remplir le mieux possible les tâches décrites au règlement numéro 50, en particulier les trois attitudes décrites en gras à la fin de ce règlement.

9. Le comité de direction convoque les capitaines pour procéder à la formation des équipes.

10. Le calendrier des rencontres est sous la responsabilité du conseil d'administration.

10.1. La saison comportera 32 programmes réguliers, suivi des séries éliminatoires, auxquelles participent toutes les équipes.
10.2. La saison est divisée en deux saisons : chaque équipe rencontre chacune des autres équipes, suivie par un programme de position.
10.3. Le conseil d'administration détermine la formule des séries éliminatoires.
10.4. Le classement des équipes est déterminé selon : les points, les victoires, le total des quilles abattues.

TRÉSORERIE

11. Le coût par programme pour chaque joueur est déterminé par le conseil d'administration. Afin de nous permettre d'équilibrer les revenus/dépenses et de maintenir un niveau de bourses intéressant, voici ce qui est prévu durant les deux prochaines saisons :

2018-2019 : les joueurs paieront le montant habituel lors du programme non-facturé par le salon. Il y aura également un 5$ de plus qui sera facturé à chacun des joueurs lors des 4 premiers programmes de la saison.

2019-2020 : Lors du CA d'août il n'y a pas eu d'entente; la décision est reporté en mai 2019.

12. Le trésorier doit présenter un rapport financier préliminaire à la fin de la demi-saison et le bilan annuel lors de la finale, à la remise des bourses.

13. Le trésorier doit prévoir un fonds bancaire à la fermeture du rapport annuel.

14. Le comité de direction détermine le membre responsable des dépôts bancaires et du paiement des allées à la salle de quilles.

15. Aucun retrait en argent liquide ne peut être effectué. Le conseil d'administration désigne trois personnes du comité de direction pouvant signer les chèques au nom de la ligue.

16. Tout retrait doit comporter deux signatures obligatoires sur trois.

17. Le comité de direction procède à la remise des prix à la fin des séries éliminatoires. Chaque joueur recevra le détail du calcul de son prix.

GÉNÉRALITÉS

18. Tout joueur adhérant à la ligue accepte de respecter les présents règlements

19. Durant la saison régulière, tout joueur régulier doit payer 1,00$ à chaque fois qu'il manque la quille numéro 5. Le montant recueilli sera remis la Fondation Rêves d'enfants. Si un joueur refuse de payer, le dollar ou les dollars lui seront soustraits de sa bourse.

20. En démissionnant de la ligue en cours d'année, un joueur perd tous ses privilèges le liant à la Ligue à moins que le conseil d'administration juge acceptable la raison invoquée par le joueur démissionnaire. Dans ce cas, le joueur démissionnaire garde, s'il le désire sa place pour l'année suivante et le joueur qui le remplace devient, s'Il le désire, la priorité pour un retour possible s'il y avait un poste vacant. Le joueur démissionnaire aurait droit aux bourses selon les modalités suivantes :

20.1 Bourses de demi-saison : s'il avait complété 10/16 des programmes prévus durant une demi- saison. S'il quittait lors de la deuxième demi-saison, le même principe s'appliquerait.

20.2 S'il avait droit aux bourses prévues (réf. : le point 1), celles-ci seraient distribuées selon le pourcentage des programmes joués dans chacune des demi-saisons.

21. Tout joueur, incluant les membres du comité de direction, causant préjudice à la ligue sera suspendu immédiatement, et le conseil d'administration prendra les mesures appropriées.

22. Les joueurs doivent éviter tout écart de langage, de gestes et/ou volume de la voix qui pourrait nuire à des joueurs de s'exécuter correctement.

23. Au niveau vestimentaire, le port d'un **pantalon noir** est obligatoire. Aucun couvre-chef autorisé.

RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

24. La ligue noire est obligatoire. Chaque capitaine est responsable de faire appliquer ce règlement.

25. Avant qu'un joueur se place sur l'allée pour jouer, il doit accorder la priorité à celui de droite.

26. Dès qu'une boule traverse la ligne noire, elle est considérée comme jouée.

27. Si les capitaines ne s'entendaient pas, faisant face à une controverse, le planteur automatique déterminerait si la quille était tombée ou pas.

28. Le joueur est responsable de ses quilles :

a) Il est de la responsabilité de chaque joueur de s'assurer qu'il ne manque aucune quille. Si la quille manquante se replace, le joueur doit effectuer la réserve

b) Si un joueur lance sa boule alors que le planteur n'a pas terminé sa routine, nous considérons ce lancer comme un foul. Un joueur ne pourra reprendre son lancer que s'il était établi que le planteur était défectueux ou qu'un autre joueur a actionné le mécanisme de récupération des quilles à son insu.

29. Si un joueur n'a pas le minimum de 15 parties jouées, le capitaine devrait inscrire la moyenne du joueur lors de l'inscription. Une fois le minimum de parties jouées, la moyenne du joueur devient officielle.

30. Si un joueur quittait une partie en cour, le capitaine devrait inscrire comme pointage final à la partie du dit joueur celui apparaissant au carreau où le joueur quitte. Si un joueur quittait à la fin de la première ou deuxième partie et que la raison invoquée est jugée non valable par l'exécutif, l'équipe se verra pénaliser de -20 quilles de la moyenne du joueur qui a quitté.

31. En cas d'absence, le joueur doit payer le montant total.

32. En cas d'absence d'un joueur régulier, le comité fera tout en son possible pour trouver un remplaçant. Le coût du jeu pour le remplaçant sera de 10,00$.

33. Un dépôt de 20,00$ sera exigé pour tous les joueurs nouveaux lors de leur entrée dans la ligue.

34. La pratique débute à 9h20 et le match débute à 9h30.

35. Un joueur se présentant après le troisième carreau terminé ne pourra pas jouer cette partie.

36. Aucune partie ne sera reprise sauf après entente entre le conseil d'administration et le salon.

37. Une équipe se présentant avec plus de deux joueurs absents se verra pénalisée de 10 points pour chacun d'eux par partie

38. Tous les joueurs sans exception sont tenus de signifier à la ligue toute absence, le plus tôt possible. Pour ce faire, il faut aviser son capitaine ou contacter la personne responsable (voir à la fin)

39. Si un joueur était absent plus de trois semaines consécutives sans avoir pris entente avec le président, il serait suspendu et ne pourrait réintégrer la ligue seulement qu'après avoir remboursé complètement sa dette.

40. En cas de paiement par chèque sans provision, un montant de 50,00$ sera réclamé.

41. Aucun joueur ne pourra être remplacé au profit d'un joueur ayant une moyenne supérieure à celle du repêchage. Toute situation exceptionnelle devra être étudiée par le CA

42. Un joueur absent et/ou se retire de la ligue avant la fin du calendrier ne pourra être remplacé lorsqu'il reste 8 programmes ou moins au calendrier régulier. Toutefois, s'il le désire, le joueur démissionnaire peut conserver son statut en continuant de payer sa cotisation hebdomadaire. Aucun retard ne sera cependant toléré.

43. Le règlement précédent (no.40) ne pourra s'appliquer si la ligue remplace ce joueur par un joueur régulier.

44. Une baisse maximale de moyenne de 10 quilles sera acceptée pour une moyenne établie pendant la saison précédente (moyenne réellement jouée et non pas celle inscrite aux fins du repêchage). Toute situation exceptionnelle sera étudiée par le comité de direction et s'il y a lieu, une proposition sera soumise au conseil d'administration.

45. La ligue fournit les gilets. Il est donc obligatoire de les porter. Une amende de 3,00$ pour chaque manquement sera exigée aux contrevenants. Ce montant est aussi applicable pour le port du pantalon. (règlement # 23)

46. Recrutement des nouveaux joueurs : Le comité de direction a la responsabilité de choisir les nouveaux joueurs pour compléter les postes vacants laissés par les départs. Pour ce faire, le dit comité doit procéder selon les critères prioritaires suivants :

a. Les joueurs ayant manifesté leur intérêt à joindre la Ligue en fournissant les preuves de leur moyenne établie
b. Le comité doit effectuer son choix selon l'ordre de la meilleure moyenne à la plus basse.
c. Le comité se doit de considérer comme prioritaire la demande d'un retour après une seule année d'absence. Cependant, aucune communication ne sera effectuée auprès des dits joueurs.
 Se trouve au comptoir du salon de quilles un petit formulaire afin de consigner officiellement les demandes des joueurs intéressés à joindre la ligue. Le formulaire devra être daté et signé par un membre du comité de direction avant de le remettre au président en vue du processus de sélection.

47. Les nouveaux joueurs ont l'obligation de fournir à la ligue une preuve de leur moyenne de la saison précédente. L'ajustement des moyennes sera établi lors du repêchage.

Un joueur trouvé coupable d'avoir déclaré à la ligue une fausse moyenne sera passible d'exclusion par le conseil d'administration.

48. Tout joueur dont le comportement est jugé inacceptable se verra convoquer par le conseil d'administration pour une mise au point du dit comportement.

49. La ligue n'acceptera le dépôt d'aucun protêt.

CAPITAINES

50. Voici les attentes du comité de direction envers les capitaines :

- Veiller au respect des règlements et faire en sorte que les joueurs se respectent entre eux et respectent la ligue, le salon et les équipements mis à leur disposition.
- Vérifier et assumer l'exactitude des sommes d'argent dans les enveloppes à chaque semaine.
- Rappeler aux joueurs les sommes d'argent dues à la ligue.
- Entrer les absents et les moyennes sur les tableaux. S'ils en sont incapables, il est possible de demander de l'aide au comptoir.
- Veiller à ce que les programmes commencent à l'heure prévue.
- Dénoncer tout joueur ne portant pas son gilet et/ou pantalon
- Vérifier l'exactitude des pointages inscrits sur les feuilles de pointage.
- Participer aux décisions importantes du conseil d'administration.
- **Il doit être un leader auprès des membres de son équipe.**
- **Il doit voir au bon fonctionnement de son équipe.**
- **Il doit être proactif, positif.**

REPÊCHAGE

51. Un capitaine ne pouvant être présent pour la séance de repêchage perd son poste. La ligue tentera de remplacer celui-ci par un capitaine de même moyenne. En aucun temps, un capitaine ne pourra faire choisir son équipe par une autre personne.

Voici la procédure à suivre pour le repêchage :

50.1 Chaque tour de repêchage se fera en partant du total de l'équipe le moins élevé. Un écart maximum de plus ou moins 5 quilles sera accepté entre les équipes à moins qu'il y ait consensus par l'ensemble des membres du conseil d'administration d'accepter les équipes telles qu'elles ont été formées par les capitaines.

50.2 Au cas où, il y aurait un ou des dummy(s), il ne sera pas possible à une équipe de choisir un dummy tant qu'il y aura des joueurs disponibles sur la liste de repêchage. Donc, s'il y a 3 dummys, ce sont les 3 équipes qui choisissent en dernier qui les obtiendront. La moyenne des dummys sera faite en soustrayant la moyenne de l'équipe à 4 joueurs de la moyenne de la ligue.

SÉRIES

52. L'heure de la pratique sera 9h00 et la partie débute à 9h10.

53. En cas d'égalité en série, les équipes rejouent un 9e et 10e carreau, le tout en suivant la cédule établie pour cette partie. (Pour cette partie, l'équipe qui a joué son 9e carreau sur l'allée no 1, rejoue ce 9e sur cette allée et le 10e sur l'allée no 2 et vice versa)

54. Aucun remplaçant ne sera permis lors des séries éliminatoires.

55. Les 16 équipes participent aux séries. Les 8 équipes perdantes de la première ronde des éliminatoires pourront continuer les éliminatoires et débattre pour trouver une équipe gagnante de la classe B

56. Le choix des allées ira à l'équipe la plus haute au classement général de la saison. Les équipes de la classe A ayant la priorité de choix des allées.

57. Chaque ronde sera des 3 de 5, à l'exception de la finale qui se jouera en un 4 de 7 pour la classe A et 3 de 5 pour la classe B

58. La finale sera jouée entre les allées 5 à 10 au choix du capitaine de l'équipe la mieux classée au classement général de la saison. La classe A choisira d'abord sa paire d'allées.

REMISE DE BOURSES

59. La remise des bourses se fera après la finale soit vers 13h00.

60. En aucun temps, une bourse ne serait transmise par l'entremise d'une tierce personne sauf si le joueur en faisait personnellement une demande écrite ou verbale au président. La ligue se dégage cependant de toute responsabilité pour perte ou vol ou manque d'argent à l'intérieur de l'enveloppe.

NOTES

61. Tout changement aux coordonnées d'un joueur doit être signifié au président par le dit joueur.

ABSENCE

62. En cas d'absence, aviser dès que possible le capitaine ou Manon Thibault au Salon de quilles Duvanier au 418-682-3323

MEMBRES DE L'EXÉCUTIF POUR LA SAISON 2018-2019

Nom	Poste	Courriel	Téléphone
Marc Morel,	président	morelmarc1641@gmail.com	418-872-8755
Richard Lallemand	vice-président	rlallemand@grhexperts.com	418-254-9971
Jean-Marc Ouellet	trésorier	jmouellet@ccapable.com	418-849-2971
Manon Thibault	directrice	info@quillesduvanier.com	418-563-6381
Ghislain Gauthier	directeur	ggauthier1950@gmail.com	418-849-4830
Gilles Deschênes	directeur	gilles47@ccapcable.com	418-849-5518

RÉPARTITION DES TÂCHES POUR LA SAISON 2018-2019

- Signature des effets bancaires……Marc, Jean-Marc et Manon
- La contribution volontaire Richard Lallemand
- Le meilleur simple Manon Thibault
- Le dépôt bancaireJean-Marc Ouellet
- Le paiement de la salleJean-Marc Ouellet
- Les anniversaires……...Marc Morel
- Le club de la « 5 »..... Donald McLean
- Les substituts..... Manon Thibault
- Le dîner de NoëlManon et Richard
- Le tournoi des fêtes Gilles Deschênes
- Rédaction des procès-verbaux Gilles Deschênes
- Rédaction de documents et conseiller……..……Erik Langevin
- Les statistiquesMichel Poulin

Marc Morel
Président
26 Août 2018

N.B. L'emploi du genre masculin n'est employé que pour simplifier la rédaction du documents.